

REVUE de PRESSE

Les articles sont résumés le plus objectivement possible; les opinions qu'ils contiennent n'engagent en rien la responsabilité de TransVIE. Le choix des articles repose uniquement sur l'intérêt que peuvent en tirer les lecteurs.

Avortement

Le 03/07/92 à 02h, les députés français ont définitivement adopté l'amendement présenté par M. Charles Jolibois, sénateur, pour rétablir dans le nouveau Code pénal l'incrimination d'autoavortement. De lourdes peines (3 à 5 ans d'emprisonnement et 300 à 500 000 FF d'amende) ont en outre été prévues pour ceux qui fourniraient à la femme les moyens matériels d'avorter. Ce vote vient couronner une année d'action intense de la part des mouvements pro-vie français envers les élus. Le maintien de l'incrimination d'autoavortement n'a toutefois été obtenu que moyennant une disposition prévoyant que le tribunal pourra tenir compte des circonstances de détresse ou de la personnalité de l'auteur.

(Communiqué AOCFA, 03/07/92; B.A.N. 15/06/92)

Un juge de Philadelphie, aux Etats-Unis, a acquitté un militant pro-avortement qui avait craché à la face d'un militant pro-vie bloquant l'entrée d'un avortoir. L'avocat de l'homme qui avait craché avait argumenté sur le fait que son client n'avait fait qu'exercer son droit de libre expression [garanti par la constitution américaine].

(Life Advocate, 04/92)

57,3 % des électeurs irlandais se sont rendus aux urnes pour le référendum sur le traité de Maastricht. Le OUI au traité l'a emporté par 68,7 % des votes. Les associations pro-vie, qui avaient appelé à voter NON, préparent maintenant le référendum sur l'avortement que le gouvernement pourrait programmer en septembre, et dont la question n'est pas encore connue.

(Newsweek, 29/06/92 et divers)

Commentant les derniers événements relatifs à l'avortement en Irlande, la Société pour la Protection de l'Enfant à Naître (SPUC-Angleterre) fait remarquer que la décision de la Cour Suprême irlandaise d'autoriser la jeune fille à avorter pourrait avoir pour conséquence d'amener l'Irlande dans une situation identique à celle de l'Angleterre d'avant 1967 (date de libéralisation de l'avortement dans ce pays). La loi anglaise était alors basée sur un jugement de 1938 où l'avorteur d'une jeune fille violée avait été acquitté de son geste (illégal à l'époque) parce qu'il l'avait pratiqué (disait-il) pour sauvegarder la santé mentale de la mère. Cette décision avait été interprétée si largement que, jusqu'en 1967, toute fille qui menaçait de se suicider pouvait obtenir l'avortement en quelque endroit de l'Angleterre, et qu'il était devenu impossible de poursuivre un seul docteur autorisant avec

libéralité l'avortement.

(Human Concern, 05/92)

Les députés allemands ont libéralisé l'avortement en Allemagne par un vote du 25/06/92, alignant la loi sur la plus laxiste des deux précédentes, celle de l'ancienne RDA. Par 357 voix contre 284, ils ont décidé de légaliser l'avortement-sur-demande jusqu'à la douzième semaine de grossesse, la seule contrainte étant de consulter un médecin (qui ne peut s'opposer) dans les trois jours avant le geste. Avant l'unification, l'avortement était limité dans l'ex-RFA aux cas de risques pour la vie ou la santé de la mère, et la décision appartenait en dernier ressort au médecin, mais cette loi restrictive n'était plus appliquée et 200 000 avortements avaient lieu chaque année de part et d'autre du rideau de fer, dont 78 000 remboursés par les caisses de santé ouest-allemandes.

(Libération, 26/06/92; Le Monde, 27/06/92; Intern. Herald trib., 27/06/92; LaCroix, 27/06/92; Le Quot. de Paris, 27/06/92; Le Figaro, 27/06/92)

L'Organisation mondiale de la Santé a publié le 24/06/92 un rapport intitulé "Reproductive health : a key to a brighter future". Selon ce rapport le taux de fécondité mondiale est passé de 6,1 enfants par femme en 1960-65 à 3,9 en 1985-90. Le nombre d'utilisateurs de méthodes de contrôle des naissances est passé de 9% à 50% des couples en âge de procréer. Ils utilisent pour un tiers la stérilisation féminine, puis, dans l'ordre décroissant d'utilisation : les stérilets, la contraception hormonale, les préservatifs, la stérilisation masculine, puis les autres méthodes. 36 à 53 millions d'avortements seraient pratiqués annuellement (32 à 46 pour mille femmes en âge de procréer/an). 180 000 femmes mourraient annuellement des suites d'un avortement, et 500 000 en cours d'accouchement ou de ses suites. 25% de la population mondiale habitent dans les 52 pays n'autorisant l'avortement qu'en cas de danger pour la vie de la mère. 12% habitent dans les 42 pays autorisant l'avortement en cas de danger pour la santé de la mère, en cas d'anomalie foetale, en cas de viol ou d'inceste. 23% habitent dans les 13 pays autorisant l'avortement pour raisons sociales, et 40% habitent dans 25 pays autorisant l'avortement-sur-demande. 15 à 22 millions d'avortements illégaux seraient pratiqués annuellement [Remarque : par définition, les avortements illégaux, principalement clandestins, ne peuvent être dénombrés mais seulement spéculés].

(Le Figaro, 25/06/92; Le Monde, 25/06/92)

Le Mexique est soumis depuis plusieurs mois à une intense campagne de promotion de l'avortement, employant toutes les recettes qui ont fait ailleurs la fortune des avorteurs : gonflement du nombre d'avortements clandestins et de leurs victimes (2 millions d'avortements et 5000 morts maternelles, selon un rapport publié le 13/05/92 par un chercheur de l'Université de Mexico ... militant d'une association pro-avortement), sondages divers montrant que la population est favorable à la libéralisation ou que l'opinion des Eglises n'intéresse personne...

(IRLF WR, 22/05/92)

Au Salvador, un gynécologue a affirmé qu'il y avait 150 000 avortements clandestins chaque année dans son pays, et réclamé la libéralisation de cet acte.

En Colombie, c'est le ministre de la santé qui a estimé à 250 000 le nombre d'avortements clandestins annuels et à 1 000 le nombre de décès maternels s'en suivant.

(IRLF WR, 12/06/92)

Le 15/05/92, la Convention de l'Eglise Méthodiste Unie Américaine a voté par 485 voix contre 448 pour rester membre de la Coalition Religieuse pour les Droits à l'Avortement. Elle a rejeté une proposition de résolution qui aurait mis fin au soutien de cette église à la décision de 1973 de la Cour Suprême, qui avait libéralisé l'avortement-sur-demande. La Coalition Religieuse pour les Droits à l'Avortement réunit 35 membres provenant d'organismes officiels et non officiels de dénominations chrétiennes et juives.

Le 17/05/92, l'Université Catholique de Notre-Dame, dans l'Indiana, a remis une médaille au sénateur pro-avortement Patrick Moynihan pour avoir "illustré les idéaux de l'Eglise et enrichi l'héritage de l'humanité".

(IRLF WR, 22/05/92)

Une loi de l'Etat d'Ohio, qui garantissait une information médicale adéquate à toute femme considérant un avortement a été jugée anticonstitutionnelle par une cour d'Etat le 27/05/92; en Californie, une loi qui requérait le consentement parental à tout avortement sur une mineure a également été jugée anticonstitutionnelle.

(USA Today 29/05/92 et divers, in IRLF WR, 29/05/92)

La Cour Suprême américaine a reporté sa décision concernant le rôle des cours fédérales vis-à-vis des manifestants pro-vie bloquant l'accès des avortoirs. Le problème sera réévalué à l'automne et le jugement probablement rendu en 1993. Ce report laisse intactes plus d'une douzaine d'interdictions contre les manifestants s'en prenant aux avortoirs. Il risque également de laisser au Congrès le temps d'émettre des lois contre ce type d'activité. Le 06/05/92, la Chambre des Représentants réalisait une audition sur un modèle de loi intitulé "Liberté d'accès aux entrées des cliniques".

(USA Today 09/06/92, Washington Memo 20/05/92, in IRLF WR 12/06/92)

Le président américain Georges Bush a annoncé le 02/06/92 au Congrès américain qu'il avait l'intention de renouveler la clause dite "de nation la plus favorisée" envers la Chine [malgré la politique coercitive de la Chine en matière de population, incluant des avortements forcés].

(USA Today 04/06/92, in IRLF WR 19/06/92)

Les juristes du Syndicat Américain pour les Libertés Civiles ont reçu en 1991 US\$2,3 millions (FF 13 millions) de la part du syndicat pour défendre et promouvoir l'avortement devant les diverses juridictions du pays.

(Int. Herald Trib. 27/05/92, in IRLF WR 19/05/92)

Le Vice-président américain Dan Quayle s'est adressé à la Convention annuelle du Comité pour le Droit à la Vie (US-NRLC) le 11/06/92. Il a réaffirmé son dévouement à promouvoir le droit à la vie. Il a critiqué ce qu'il appelle "l'élite culturelle" qui a traité l'enfant-à-naître comme "un inconvénient à éliminer". Il a invité le mouvement pro-vie à soutenir les futures mères en difficulté et à promouvoir l'adoption, en contraste avec l'élite culturelle qui rejette toute responsabilité.

(IRLF WR, 19/06/92)

La décision des autorités municipales de Belfast, en Irlande du

Nord, d'autoriser l'implantation dans la ville d'un établissement ayant pour objectif d'adresser les candidates à l'avortement en Angleterre et de distribuer des moyens contraceptifs aux adolescentes sans le consentement parental, a mis en évidence de profondes divisions sur la question dans les communautés religieuses. Lors d'une réunion le 14/02/92 à la mairie de Belfast, les représentants des communautés du courant protestant évangélique ont tous voté contre le projet; les représentants des communautés catholiques ont voté pour ou se sont abstenus; les représentants des communautés du courant protestant historique se sont montrés divisés.

(IRLF WR 19/06/92)

A Trévise, en Italie, les parents d'un enfant handicapé physique ont reçu une compensation de l'équivalent de 4,5 millions de francs français. Les parents avaient entamé une action légale contre l'autorité sanitaire locale qui ne les avait pas informés avant la naissance de l'existence de malformations chez l'enfant. L'accord a été conclu à l'amiable avant qu'un jugement n'ait été prononcé.

(La Repubblica 09/05/92, in IRLF WR 29/05/92)

Le gouvernement d'Australie du Sud a engagé l'équivalent de FF 10 millions dans la rénovation d'un ancien hôpital en vue d'en faire un avortoir.

(SA Catholic 05/92, in IRLF WR, 29/05/92)

Le mouvement pro-vie ougandais s'inquiète de la possible inclusion d'articles pro-avortement dans la nouvelle Constitution du pays qui doit être rédigée pour 1994.

(IRLF WR, 12/06/92)

Euthanasie

On peut lire dans un article d'USA Today, 19/05/92, plaider en faveur de l'euthanasie, le passage suivant : "La résistance que Kevorkian [un promoteur de l'euthanasie] rencontre est choquante lorsqu'on considère qu'on se trouve dans une société où l'extinction de masses de foetus humains en bonne santé est une réalité quotidienne. Pourquoi une femme qui trouve qu'avoir un bébé est gênant peut-elle avorter son enfant, tandis que la personne âgée dont chaque instant est un cauchemar se voit interdire l'auto délivrance ?"

(IRLF WR, 29/05/92)

Le projet de résolution sur l'euthanasie au Parlement européen semble avoir été gelé. Il devrait être révisé par le Comité de l'Environnement, de la santé et de la Consommation qui l'avait initialement produit. Son promoteur, le Dr Léon Schwartzberg, participera à sa révision.

(Communiqués Comité de l'Environnement, 22/05/92 et 05/06/92, in IRLF WR 05/06/92)

Au cours d'un séminaire organisé par l'Université de Monash, en Australie, le Dr Campbell, directeur d'un service de néo-natologie de l'Hôpital Royal pour Enfants de Melbourne, a déclaré que les médecins devraient être autorisés à donner une dose médicamenteuse fatale aux nouveaux-nés dans certaines "situations rares". Il a aussi affirmé que la loi actuelle sur l'euthanasie, qui autorise les patients à refuser des mesures destinées à les maintenir en vie, devraient être "poussée un peu plus loin", et que les parents devraient être autorisés à ordonner la suppression de traitement aux bébés en situation de maladie critique.

(The Age 05/06/92, in IRLF WR 12/06/92)

Utilisation de foetus

Par décret du 19/05/92, le président américain Georges Bush a ordonné la création d'un centre de stockage de tissus foetaux pour la recherche. Les foetus ne pourront provenir que de deux sources : les fausses couches et les grossesses ectopiques. Par ailleurs la recherche en vue de mettre au point des cultures de tissus, une technique alternative à l'emploi de foetus, se poursuivra. Ces travaux devraient aboutir dans la décennie. [Remarque IRLF : la création de ce centre apparaît comme un moyen de couper l'herbe sous les pieds des partisans de l'avortement de la Chambre des députés qui prévoient de faire financer les travaux utilisant des foetus avortés par l'Etat. Le 28/05/92, la Chambre des représentants a voté une loi de ce type par 260 voix contre 140. Elle a subi le veto du président le 23/06/92. Remarque également que le décret n'interdit pas la recherche privée sur les foetus]

(IRLF WR, 22/05/92)

Démographie

Selon des travaux de recherche effectués au Collège Impérial de Science et Technologie de Londres, et l'Université d'Oxford, la croissance de la population des pays africains les plus touchés par l'épidémie de SIDA (autour de l'Equateur) pourrait descendre à zéro et s'inverser. En Ouganda, par exemple, le nombre de décès pourrait dépasser celui des naissances dès l'an 2002. Les projections admises jusqu'ici, celles de la Banque mondiale, de l'OMS et du Population Council [pro-avortement] estimaient que la croissance de la population africaine serait affectée par le SIDA mais resterait positive.

(Intern. Herald Trib., 18/06/92)

Contrôle des naissances

Le gouvernement de la Zambie a invité la branche locale de la Fédération Internationale du Planning Familial [IPPF, pro-avortement], à étudier avec les autorités compétentes les modalités d'une éventuelle programmation de cours "d'éducation au planning familial" dans les écoles du pays. Le gouvernement a signifié au Planning Familial son intention de soutenir l'organisation moralement, financièrement, et matériellement.

(Sunday Times 12/04/92, in IRLF WR, 22/05/92)

Après de longues recommandations de la part de la FNUAP (Fond des Nations-Unies pour la Populations, l'ONU a décrété le 11/06/92 "journée de la Population mondiale" pour "attirer l'attention du public sur l'urgence et l'importance des questions de population"; le 16/10/92 a également été promu "journée de l'alimentation mondiale", pour "attirer l'attention du public sur le problème de l'alimentation mondiale".

(Communiqué ONU 02/92, in IRLF WR 05/06/92)

Bioéthique

Le 04/06/92, la liste de renouvellement des membres sortants du Comité National Consultatif d'Ethique a été publiée. Les membres nommés sont :

- désignés par le Président de la République :
 - Pr Jean-Pierre CHANGEUX, désigné président.
 - désignés au titre des personnalités appartenant aux

principales familles philosophiques et spirituelles : M. Henri ATLAN (professeur de biophysique Faculté Broussais-Hôtel-Dieu), Mme France QUERÉ (théologienne protestante), M. Lucien SEVE (directeur adjoint de l'Institut de recherche marxiste).

- désigné par le président du Sénat : M. Michel MIROUDOT (sénateur de la Haute-Saône).
- désigné par le vice-président du Conseil d'Etat : Mme Nicole QUESTIAUX (conseiller d'Etat).
- désigné par le premier ministre : Mme Yvette ROUDY
- désigné par le ministre de la recherche : M. Henri CAILLAVET [promoteur de l'avortement, de l'euthanasie, de la pratique des mères-porteuses, et de l'élimination des enfants handicapés à la naissance].
- désigné par le ministre de l'industrie : M. René SAUTIER.
- Désigné par le ministre de la santé : Dr Anne WELAY (médecin généraliste), Mme Anne-Marie DAVID (infirmière), Dr Louis RENÉ (Pdt du Conseil national de l'Ordre des Médecins [en 91 s'est déclaré opposé à la pratique des mères porteuses]), Pr Geneviève BARRIER (directrice du SAMU de Paris).
- désigné par le ministre de la famille : Pr Pierre ROYER (Pr de pédiatrie et biologie du développement, pdt du Centre International de l'Enfance).
- désigné par le président de l'Académie des Sciences : Pr François JACOB.
- désigné par le président de l'Académie de médecine : Pr Claude LAROCHE .
- désigné par le directeur de l'INSERM : Mme Simone NOVAES , M. Joseph LELLOUCH , Pr André BOUÉ [en 87, s'est opposé au moratoire sur le tri embryonnaire avant implantation].
- désigné par le directeur du CNRS : Mme Odile PICHOT .
- Désigné par la conférence des présidents d'universités : M. Georges DURRY.
- désigné par le directeur de l'INRA : Pr. Axel KAHN° (pdt de la commission du génie moléculaire).

Dépistage prénatal

Parce que les femmes ont leurs enfants de plus en plus tard, le nombre de naissances d'enfants porteurs d'anomalies chromosomiques a augmenté légèrement depuis dix ans, malgré une multiplication par dix du nombre de diagnostics prénatals (en 1990, 800 dépistages ont abouti à la détection d'un handicap [et à l'avortement]). Le Pr André Boué, qui fait cette constatation, propose d'inciter les femmes à avoir leurs enfants plus tôt, mais aussi d'augmenter encore le nombre de diagnostics prénatals pour les femmes de plus de 38 ans, et de systématiser le dépistage par prélèvement sanguin (moins fiable mais peu onéreux) sur les femmes de 35-37 ans, avant de l'étendre aux 30-34 ans. [Le Pr Boué vient d'être nommé au Comité d'Ethique (voir plus haut)]

Deux hôpitaux américains, l'un à Chicago et l'autre à Boston, ont renoncé à proposer à leurs clientes enceintes le dépistage prénatal par la méthode du prélèvement villositaire. Cette décision a été prise après constatation d'un taux élevé de malformations congénitales chez les enfants ayant été testés in utero par cette méthode.

(Newsweek, 22/06/92; Int. Herald Trib, 16/06/92)

Politique Familiale

Le député français François d'Harcourt (apparenté UDF) a déposé une proposition de loi visant à créer un revenu mensuel au

profit des mères au foyer, dénommé "salaire maternel". (Proposition de loi n° 2728)

(B.A.N. 23/06/92)

La CFTC (Confédération Française des travailleurs Chrétiens) fait campagne pour un statut parental, avec des droits propres pour les parents en matière de revenus, d'assurance maladie, d'assurance vieillesse et d'accès à la médecine préventive.

(LeFigaro, 02/06/92)

Personnalités

Un groupe de 20 laïcs catholiques, parmi lesquels le Dr Maurice Abiven [connu pour ses positions contre l'euthanasie et en faveur des soins palliatifs aux mourants], Jacques Arzac, Regine du Charlat, Jean Dehumeau, Monique Hebrard, Gabriel Marc, René Rémond, Jean-Pierre Rosa, Philippe Warnier [Rédacteur en chef de la revue Prier], vient de publier un texte sur l'avortement. Après avoir dit que "l'avortement est un acte grave", qu'il est "la suppression de ce qui est déjà une vie humaine", que "l'embryon doit être respecté comme une personne", que "l'avortement n'est jamais un bien", il affirme qu'il "peut constituer un moindre mal" et que "c'est la conscience personnelle de la femme qui doit trancher, en dernier ressort. Les auteurs concluent : "Nous souhaitons pour notre part, en France, le maintien de la loi Veil. Nous demandons qu'elle soit strictement appliquée (...)".

(La Croix, 25/06/92)

Dans son récent livre "Quels pères ? Quels fils ?" [voir ci-dessous], Evelyne Sullerot, fondatrice du Planning Familial, dénonce l'exclusion des pères de la cellule familiale. Elle constate que les pères ont perdu, dans les lois et la jurisprudence, tout droit sur leurs enfants au seul bénéfice des mères, et le regrette au nom de l'enfant qui a droit d'avoir un père et une mère. Elle estime que "le féminisme est devenu un conformisme" Elle propose que "l'entente des deux parents soit requise" lorsqu'il est question "de la vie de l'enfant (notamment l'éducation)". Elle estime que le retour vers des familles équilibrées avec père et mère viendra des enfants issus de familles actuellement éclatées et qui rejettent, dans les sondages, le divorce dont ils ont subi les conséquences. Evelyne Sullerot reste toutefois attachée aux grandes conquêtes du féminisme, en particulier la contraception artificielle. [Le modèle de famille qu'elle préconise est également éloigné du modèle ancien, il ne fait plus référence au mariage, mais à une co-parentalité, dans laquelle les parents biologiques sont attachés à leurs enfants, mais pas forcément fidèles entre eux]

(L'Express, 07/05/92; Le Figaro, 05/06/92; Le Monde, 04/06/92)

Prématuré

Un prématuré de moins de 1 kilo et 5,5 mois de vie intra-utérine seulement, a été sauvé dans un hôpital de Fairbanks, Alaska. Plus de US\$ 750 000 (4,5 millions de francs) ont été dépensés en soins entre sa naissance et l'âge de 3,5 mois (âge auquel il aurait dû naître).

(Le matin, 12/06/92)

Adoption

Le gouvernement chinois a annoncé qu'il entamait une révision de ses lois en vue de rendre plus aisée l'adoption des orphelins et enfants délaissés de son pays par des couples étrangers.

(Int. Herald Trib., 18/06/92)

RU 486

Dans le cadre d'une nouvelle restructuration, engendrée par le piétinement de la rentabilité du groupe, Roussel-Uclaf, fabricant de la pilule abortive RU 486, devrait vendre prochainement les laboratoires Sophargo. Roussel-Uclaf réintégrerait peu à peu le giron de sa maison-mère allemande Hoechst. Un allemand pourrait être nommé à la succession du président Sakiz, et Rhône-Poulenc, qui détient 35% du capital, pourrait se désengager.

(Les Echos, 16/06/92)

Contraceptifs

200 personnes du Collectif pour le droit à l'avortement et à la contraception, réunies par le planning familial et une trentaine d'associations, ont manifesté le 24/06/92 devant l'hôtel du premier ministre à Paris. Ils ont obtenu que la campagne d'information contraceptive en direction des jeunes, reportée par le premier ministre, soit programmée à la rentrée scolaire, avec toutefois un spot et un message différents.

(Le monde, 28/06/92)

Depo-Provera

Le Depo-Provera, une injection hormonale abortive ayant un effet "contraceptif" de trois mois [et utilisé dans les programmes de contrôle des naissances dans le Tiers monde] est toujours interdit aux USA en raison des risques de cancer. En 1991, la firme Upjohn, qui le fabrique, en a tiré un chiffre d'affaire de US\$ 182 millions. Après qu'un groupe d'experts ait conseillé le 29/06/92 à la FDA (Food and Drug Administration, USA) d'autoriser sa mise sur le marché américain, les actions Upjohn ont gagné 1,5% à la Bourse de New-York.

(Int. herald trib., 20/06/92)

Procréations Médicalement Assistées

Selon le Dr Emile Papiernik, l'implantation d'embryons chez les femmes ménopausées est le contraire d'un progrès médical. Elle incite les femmes à reculer l'âge moyen de leurs grossesses et par là augmente les risques de décès maternels et de naissances d'enfants trisomiques.

(Le Monde, 30/05/92)

Opérations Sauvetages

Le 25/05/92, 18 personnes ont participé à une opération sauvetage à l'hôpital Saint-André de Bordeaux. Ils ont été placés sous contrôle judiciaire le 30 mai par un juge d'instruction de cette ville. Le 04/06/92, des policiers du SRPJ de Bordeaux et de la division anti terroriste de la direction centrale de la police judiciaire ont perquisitionné au domicile de Claire Fontana et à

celui de Thierry Lefèvre, respectivement présidente et secrétaire de l'association pro-vie "La Trêve de Dieu".

Un Comité national de défense des sauveteurs s'est constitué sous la présidence du Dr Laurent Feldman, ancien chef de clinique chirurgicale des hôpitaux de Strasbourg, déporté-résistant à Buchenwald.

(La Trêve de Dieu, 05/92)

Lors des Questions au gouvernement à l'Assemblée nationale le 10/06/92, le député socialiste David Bohbot s'est étonné qu'aucune mesure ne soit prise à l'encontre des "commandos anti-IVG". Madame Neiertz, Secrétaire d'Etat aux droits des Femmes, a reconnu que "la plupart des actions de commandos ne correspondent pas aux infractions caractérisées reconnues par les textes [violence, dégradation...]. Elle a de nouveau suggéré la création par voie législative d'un nouveau délit spécifique.

(B.A.N. 16/06/92; Le Monde, 12/06/92)

Actions pro-vie

Une méthode d'action, ancienne mais peu utilisée, connaît un regain d'intérêt aux USA; elle est complémentaire des sauvetages (blocage d'avortoirs), et vise le personnel avorteur (médecins). Le 15/02/92, une association pro-vie de San Matéo, en Californie, a bloqué simultanément l'entrée d'un avortoir et la sortie de garage de l'avorteur de service ce jour-là, lui interdisant de ce rendre à son "travail". Un autre groupe de Melbourne, en Floride, s'est spécialisé dans la distribution de tracts dans le voisinage résidentiel des avorteurs. Les tracts les dénoncent nommément, et invitent toute personne qui aurait subi des préjudices corporels au cours d'un avortement à poursuivre l'avorteur en justice pour obtenir la révocation de sa licence médicale.

(Advocate for Life, 04/92)

David Jacobsen, un ancien otage américain à Beyrouth, retenu 17 mois avant d'être relâché, a embrassé la cause des enfants-à-naître. Le mouvement pro-vie Operation Rescue a organisé une tournée de conférences pour Jacobsen, au cours desquelles il raconte ce qu'il a vécu à Beyrouth, l'importance de croire à la vie dans les situations telles que celle qu'il a vécue, l'importance de la préserver, et invite ses auditeurs à rejoindre le mouvement Operation Rescue.

(Advocate for Life, 04/92)

L'association Life Decision International, basée à Amherst, New-York, s'est spécialisée dans la mise à jour d'une liste de firmes sponsorisant l'organisation pro-avortement Planned Parenthood. Elle exerce pression sur elles pour obtenir l'arrêt de ces financements. Parmi les firmes recensées, on trouve ALCOA, American Express, British Petroleum America, Bristo-Myers (O'Cedar), Cargill, General Mills, H.J. Heinz, Honeywell, New York Times, International Herald Tribune, Tandy, Warner-Lambert, Whirlpool...

L'association pro-vie américaine National Right to Life Committee diffuse depuis 1985 un programme radiophonique quotidien sur plus de 100 stations de radio. 2 000 séquences ont déjà été diffusées. Dans ces séquences, des événements d'actualité intéressant les mouvements pro-vie sont commentés, et des experts de problèmes liés à la défense de la vie ont l'occasion de partager leurs points de vue avec les auditeurs.

(NRL-News 12/05/92, in IRLF WR 29/05/92)

Une étude sur 90 des 203 antennes d'aide aux futures-mères des mouvements pro-vie italiens a été menée en début d'année. Ces antennes ont accueilli en 1991 4 247 femmes, dont 2 051 étaient enceintes; 1 209 enfants sont nés. 25% des femmes sont venues sur recommandation d'un ami ou d'un proche, 19% sont venues d'elles-mêmes, et 16% sont venues par le biais de contacts religieux. 40% étaient mariées, 35% célibataires et vivant seules. 23% n'étaient pas italiennes. Des femmes dont l'histoire médicale était connue, 15% avaient déjà eu affaire à l'avortement; 8 femmes avaient eu plus de 4 avortements dans le passé. Les problèmes invoqués par les femmes enceintes étaient liés à la misère économique dans 24% des cas, au logement dans 14% des cas, au rejet de la part du partenaire dans 13% des cas, à des problèmes de santé personnelle dans 9% des cas, au chômage dans 7% des cas, au rejet par la famille dans 6% des cas. Les antennes d'aide ont trouvé un logement pour 405 femmes, et un travail pour 396. 67% des femmes contactant les antennes d'aide disaient initialement vouloir poursuivre leur grossesse; en fin de compte, 72% l'ont poursuivie. 18% disaient initialement vouloir avorter, 10% sont connues pour l'avoir finalement fait. 3% ont eu une fausse couche.

Parmi les partenaires dont l'opinion sur l'avortement était connue, 38% étaient opposés à l'avortement, 18% avaient donné leur accord à un avortement et 25% ont poussé la femme à avorter. Les réactions des familles ont été exactement similaires à celles des partenaires.

(Trentadue 08/05/92, in IRLF WR 29/05/92)

Dans la cité canadienne de Vancouver, le propriétaire d'une maison adjacente à un avortoir a récemment fait ériger un mémorial dans sa pelouse frontale. On peut y lire l'inscription : "En mémoire des enfants-à-naître tués par avortement la porte à côté".

(The Interim, 05/92, in IRLF WR, 29/05/92)

Un congrès pro-vie s'est déroulé le 07/04/92 à Bombay, en Inde. Il était organisé par le groupe pro-vie ALERT et la Guilde Indienne des Infirmières Catholiques. Dans une lettre adressée aux participants, Mère Térésa de Calcutta a écrit : "Si une mère consent à tuer son propre enfant dans le sanctuaire de son ventre, qu'est-ce qui pourra empêcher les êtres humains de se tuer les uns les autres ?".

(IRLF WR, 05/06/92)

2 500 militants pro-vie, conduits par le Cardinal John O'Connor de New-York, ont participé le 13/06/92 à une marche de prière autour d'une clinique de Manhattan qui pratique des avortements. A Milwaukee, dans le Wisconsin, 500 personnes ont manifesté contre un avortoir; une centaine d'entre elles ont été arrêtées.

(IRLF WR, 19/06/92)

Une Chaîne Internationale pour la Vie aura lieu simultanément dans plusieurs endroits des Etats-Unis et du Canada le 04/10/92.

(IRLF WR)

autres documents reçus

Texte des modifications apportées au Code pénal suisse à la suite du référendum sur les infractions contre l'intégrité sexuelle (Cf. TransVIE-mag n°23)

Texte modifiant la constitution suisse, sur la procréation assistée et le génie génétique, adopté par référendum (Cf. TransVIE-mag n°23)

COMMUNIQUÉS

Les **Jeunes pour la Vie** (Belgique et France) organiseront encore cette année une **tournée d'été** sur la Côte Atlantique de la France, du 26 juillet à Ste- Anne- d'Auray, au 15 août à Lourdes, en vue de sensibiliser les vacanciers au droit à la vie, par la projection de films, la distribution de tracts, la discussion... Par ailleurs, le véhicule de tournée de l'association ayant été détruit par un incendie criminel dans la nuit du 20 au 21/06/92, les Jeunes pour la Vie font appel aux personnes de bonne volonté qui pourront les aider à maintenir leur tournée.

Contact : frère Yves Poutet

134 cours Gambetta

33400 Talence.

(En Belgique, contacter le : (041) 54 17 51 ou le (010) 45 16 90)

L'association **Jeune Chrétienté**, agissant, entre autres buts, contre l'avortement, a **changé d'adresse**.

La nouvelle est :

33 rue du Hameau, 75015 Paris. Tél. : (16) (1) 48 56 09 10

Après le vote de l'amendement du sénateur Charles Jolibois rétablissant dans le Code Pénal l'incrimination d'auto-avortement et punissant quiconque fournira des moyens abortifs à la femme en vue de s'avorter, l'**AOCA** (Association pour l'Objection de Conscience à toute Participation à l'Avortement) invite les militants pro-vie qui avaient réclamé ce vote à leurs députés et sénateurs, à **leur manifester leur satisfaction** d'avoir été écoutés. (Communiqué AOCA, 03/07/92)

AGENDA ASSOCIATIONS

Informations diffusées par les associations de défense de la vie

Versailles-Paris, 04/10/92

2° Grande Marche pour la Vie, organisée par Laissez-les vivre-SOS Futures Mères et Renaissances Catholique.

08h départ de l'esplanade du Château de Versailles

16h30 arrivée et cérémonie de clôture au Sacré-Coeur de Montmartre.

BIBLIOGRAPHIE

Les enfants du secret.

Catherine BONNET, 1992.

Ed. Odile Jacob, 190 p., 98 FF. (Faut-il dire aux enfants nés de PMA avec donneur leur origine ?) [Non reçu]

Capitol Games : Clarence Thomas, Anita Hill, and the story of a Supreme court nomination.

Timothy M.P. and Helen Winternitz, 1992. 433 p. US\$ 25. Hyperion Pub., 114 Fifth Avenue, New York, NY 10011. (Reconstitution de la nomination houleuse du Juge Thomas à la Cour Suprême des Etats-Unis, automne 1991). [Non reçu]

Quels Pères ? Quels Fils ?

Evelyne Sullerot, 1992. Ed. Fayard, 384 p., 130 FF.

www.transvie.com

Pour s'abonner à TransVIE-mag
(24 numéros/an)
inscrire sur papier libre ses nom, prénom et adresse.
Joindre à l'ordre de TransVIE un chèque de
(jusqu'au 31/12/92) :

165 FF (abonnement standard)
250 FF (abonnement hors CEE)
250 FF (abonnement de soutien)

Envoyer le tout à
TransVIE-mag, 7 rue du G^{al} Roland,
25000 BESANCON

TransVIE-mag[®]

7, rue du G^{al} Roland, 25000 BESANCON, FRANCE

Tél : 81 88 75 31

Directeur de publication: François PASCAL

Imprimeur: BURS REPRO, rue Lecourbe, BESANCON

TransVIE-mag est une marque déposée.